

## CSAP.

Le Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes siègera demain 15 septembre. Parmi les sujets figurant à l'ordre du jour, on peut notamment relever :

- une information sur le bilan de la réforme des corps de catégorie C ;
- deux projets de délibération portant suppression de limite d'âge dans les statuts de certains corps et emplois de la Ville et du département de Paris. Il s'agit là de mise en conformité avec les textes puisque, depuis 2005, aucune limite d'âge, en dehors de celles inhérentes aux emplois insalubres où à la catégorie active, ne peut être imposée aux fonctionnaires dans le déroulement de leur carrière ;
- un projet de décret instituant les emplois fonctionnels de directeur général et directeur général adjoint des services de mairie d'arrondissement : l'UCP considère que ce projet, qui n'a pas réellement fait l'objet de discussions en amont, n'est pas abouti, dans la mesure où il ne permet pas de traiter la situation d'une grande partie des personnels concernés et a par conséquent demandé son retrait de l'ordre du jour pour un report à une séance ultérieure ;
- un projet de décret modifiant le statut des attachés d'administrations parisiennes, afin d'intégrer dans ce corps les attachés du CASVP et du Crédit Municipal.

UCP Flash vous rendra compte dans sa prochaine parution du déroulement du CSAP.

## Formation : non à la régression !

En mai dernier, Maïté ERRECART, adjointe au Maire chargée des personnels, avait ouvert un cycle de discussions avec les organisations syndicales devant aboutir à l'élaboration d'un protocole d'accord relatif à la formation professionnelle. Plusieurs réunions se sont tenues depuis, sans que les points essentiels soient réellement traités. Dans le même temps, et sans aucune concertation préalable, la DRH édictait, dans le cadre de la mise en place du Droit individuel à la Formation (DIF), de nouvelles règles, qui s'avèrent plus défavorables aux agents que celles pratiquées jusque là, ce qui est en contradiction complète avec l'esprit de ce dispositif, devant constituer une avancée : ceci est particulièrement évident pour les préparations à concours (PAC), qui nécessitent désormais la mobilisation du DIF par anticipation, ce qui empêche de fait un agent de suivre une PAC deux années consécutives. Face à une telle dégradation et à l'absence de réponses de la DRH, l'UCP vient de saisir l'adjointe au Maire pour lui demander de recentrer les débats en fixant des orientations claires et de revenir aux dispositions en vigueur avant la création du DIF dans l'attente de la finalisation du protocole d'accord. Nous espérons que le signal d'alarme que nous tirons sera entendu et avons décidé de ne plus participer aux réunions sur le sujet tant que des propositions concrètes, répondant aux préoccupations des personnels, n'auront pas été faites. Nous vous informerons dès que possible des suites de ce dossier bien mal engagé.

## Œuvres sociales, nouvelles négociations.

Le 9 septembre, Maïté ERRECART, a donné le coup d'envoi des réunions entre l'administration et les organisations syndicales qui doivent préparer la renégociation des conventions entre la Ville de Paris et d'une part l'AGOSPAP, chargée des œuvres sociales, d'autre part l'ASPP qui gère la restauration des personnels.

Les actuelles conventions arrivent à terme le 31 décembre prochain, et les projets doivent être présentés au Conseil de Paris de novembre afin de permettre une reconduction sans interruption dès le 1er janvier 2010. Plusieurs réunions sont prévues et l'UCP y participera avec l'ambition d'utiliser cette période de négociations pour parvenir à un service toujours amélioré pour les agents. Nous aurons bien entendu l'occasion de revenir sur ce sujet.

## Une précision.

Dans sa parution du 7 septembre, UCP Flash vous informait sur le contenu de la loi 2009-972, relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique. Il nous apparaît nécessaire d'apporter une précision. En effet, à la rubrique pouvoir d'achat, nous écrivions :

« Les collectivités locales peuvent également choisir, après mise en concurrence, un organisme de protection sociale complémentaire qu'elle propose aux agents, et seuls ceux s'affiliant à cet organisme percevront l'aide à la protection sociale complémentaire. »

Il est bien entendu qu'il ne s'agit là que d'une possibilité offerte aux collectivités locales et pas d'une obligation. En conséquence, le système d'allocation prévoyance santé (APS) existant à la Ville n'est pas remis en cause par cette loi. Cette lecture est également celle de l'administration, ainsi que nous l'a confirmé Jean-Paul DE HARO, sous-directeur des interventions sociales et de la santé à la DRH.

## Au revoir...

Par lettre en date du 2 septembre, Michel YAHIEL a informé les organisations syndicales de son départ de la Ville à compter du 16 septembre. Il quitte donc le poste de directeur des ressources humaines, qu'il a occupé pendant 6 ans.

De par ses fonctions, il a été l'interlocuteur privilégié des syndicats au cours de cette période. Si les sujets de désaccord – sans surprise – n'ont pas manqué et que les résultats des discussions ont parfois déçu, Michel YAHIEL, par ses qualités d'écoute, sa connaissance fine des dossiers et son pragmatisme, a su créer un climat de confiance et maintenir un dialogue permanent, fondé sur le respect mutuel. L'UCP tient à le remercier très sincèrement pour le chemin parcouru ensemble et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Autre départ, après 43 années passées à la Ville, celui de Daniel LAGUET, qui met un terme à sa carrière professionnelle. Longue carrière, dont les principales étapes furent la Direction de l'Architecture (avec notamment la création du STEGC), la Direction de la Protection de l'Environnement (SAP puis STPP) et la Direction de la Voirie et des Déplacements, dont il fut le Directeur pendant près de 9 ans. Issu de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP, 8<sup>ème</sup> promotion), Daniel LAGUET aura été l'un des premiers cadres techniques à atteindre ce niveau de responsabilité. L'UCP, qui a régulièrement trouvé en lui un interlocuteur attentif aux préoccupations des personnels, lui souhaite une longue et heureuse retraite !

## Nominations.

Le Maire de Paris a nommé Ghislaine GEFFROY, ingénieur général (EIVP 23<sup>e</sup> promotion), jusqu'ici directrice des espaces verts et de l'environnement, au poste de directrice de la voirie et des déplacements.

Régine ENGSTRÖM, ingénieur en chef (EIVP 26<sup>e</sup> promotion), est nommée au poste de directrice des espaces verts et de l'environnement.

L'UCP constate avec satisfaction que l'ouverture des postes de direction aux cadres techniques, synonyme de diversification, se poursuit et formule le vœu que le dialogue avec ces deux directrices s'engagera rapidement.

### **Union des Cadres de Paris**

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45